



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1982-1983

SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 1982

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

### SOMMAIRE

LE MATIN A 11 H 10 M

*Présidence du baron Clerdent, doyen d'âge*

|                                                              | Pages |
|--------------------------------------------------------------|-------|
| <i>Excusés</i> . . . . .                                     | 3     |
| <i>Ouverture de la session ordinaire 1982-1983</i> . . . . . | 3     |
| <i>Nomination du Bureau définitif</i> . . . . .              | 3     |
| <i>Election du Président</i> . . . . .                       | 3     |
| Orateurs : MM. Van Roye, Biefnot, Vercaigne.                 |       |
| Scrutin . . . . .                                            | 4     |
| <i>Election des vice-présidents</i> . . . . .                | 4     |
| Orateurs : MM. Biefnot, Lagasse, Ducarme.                    |       |
| <i>Election des secrétaires</i> . . . . .                    | 5     |
| Orateurs : MM. Biefnot, Ducarme, Lagasse.                    |       |

|                                                                                                                                                                                                                                                         | Pages |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
|                                                                                                                                                                                                                                                         | —     |
| <i>Constitution du Conseil</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                | 5     |
| <i>Anniversaire du Roi</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                    | 5     |
| <i>Constitution des Chambres législatives</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                 | 5     |
| <i>Projets de décret</i> (dépôt) . . . . .                                                                                                                                                                                                              | 5     |
| <i>Proposition de modification du règlement</i> (dépôt) . . . . .                                                                                                                                                                                       | 6     |
| <i>Questions écrites</i> (art. 63 du règlement) . . . . .                                                                                                                                                                                               | 6     |
| <i>Message du Conseil d'Etat</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                              | 6     |
| <i>Allocution de M. le Président</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                          | 6     |
| <i>Ordre du jour</i> (approbation) . . . . .                                                                                                                                                                                                            | 8     |
| <i>Ordre des travaux</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                      | 8     |
| <i>Nomination des commissions</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                             | 8     |
| Orateurs : M. Biefnot, M. le Président                                                                                                                                                                                                                  |       |
| <i>Propositions de décret</i> (prise en considération) . . . . .                                                                                                                                                                                        | 8     |
| <i>Questions orales urgentes</i> (art. 65 du règlement) :                                                                                                                                                                                               |       |
| — de M. Ylieff au ministre Urbain, membre de l'Exécutif « concernant les dispositions prises pour améliorer le fonctionnement du Conseil interuniversitaire de la Communauté française et les missions ponctuelles qui lui ont été confiées » . . . . . | 8     |
| Orateurs : M. Ylieff, M. Urbain, ministre-membre de l'Exécutif.                                                                                                                                                                                         |       |
| — de M. Lafosse au ministre Urbain, membre de l'Exécutif « sur les retombées sociales et économiques de l'éventuelle reconversion de l'hôpital gériatrique du bois d'Havré à Mons » . . . . .                                                           | 9     |
| Orateurs : M. Lafosse, M. Urbain, ministre-membre de l'Exécutif.                                                                                                                                                                                        |       |

La séance est ouverte à 11 h 10 m.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le Président. — La séance est ouverte.

Je prie MM. Deleuze et Fedrigo, les deux plus jeunes membres de l'assemblée, de prendre place au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

(MM. Deleuze et Fedrigo prennent place au bureau.)

### EXCUSES

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

M. Knoops retenu par d'autres devoirs; M. Olivier, empêché; M. Onkelinx, pour raison de santé; M. Coeme, pour raison de santé.

### OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 1982-1983

M. le Président. — Mesdames, messieurs, le Conseil se réunit aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 32, § 1<sup>er</sup>, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Je déclare ouverte la session ordinaire 1982-1983 du Conseil de la Communauté française.

### NOMINATION DU BUREAU DEFINITIF

M. le Président. — Nous allons procéder à la nomination du bureau définitif.

Je vous propose de nous référer à notre règlement. (*Assentiment.*) Je vous rappelle que, conformément à l'article 2 dudit règlement, le Conseil procède, par des élections distinctes, à la nomination :

- 1° D'un président;
- 2° D'un premier vice-président;
- 3° D'un deuxième vice-président;
- 4° D'un troisième vice-président;
- 5° De quatre secrétaires.

Toutes ces nominations se font au scrutin secret.

Le bureau sortant était composé comme suit :

- Président : Mme Irène Pétry;
- Premier vice-président : M. Charles Poswick;
- Deuxième vice-président : M. François Guillaume;
- Troisième vice-président : M. Léon Remacle;

Secrétaires : Mme Georgette Brenez, MM. Armand De Decker, Roland Gillet et Marcel Remacle.

### Election du président

M. le Président. — Nous allons donc procéder, conformément à l'article 2 de notre règlement, à la nomination du président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Monsieur le Président, au nom du groupe PRL, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Michel Toussaint.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole ? La parole est à M. Van Roye.

M. Van Roye. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, nous devons élire aujourd'hui le président de notre assemblée. Nous attachons beaucoup d'importance à cette présidence et nous regrettons la façon dont se déroule cette élection aujourd'hui, dans la mesure où elle dépend de manœuvres, d'échanges, de marchandages peut-être, qui ont eu lieu entre notre assemblée et un Exécutif qui lui est extérieur.

Dois-je vous dire l'étonnement que j'ai éprouvé ce matin en entendant, au cours de l'émission de la RTBF, présenter M. Michel Toussaint comme le président « qui sera élu à 11 heures à la Communauté française », préjugant ainsi de notre vote.

Nous n'avons rien contre la personne de M. Toussaint, est-il besoin de le préciser, mais nous ne partageons pas du tout les vues de son parti et nous croyons qu'en un certain sens, et pour des raisons qui nous échappent, ce sera un président minoritaire. Cela nous gêne.

Lorsque « Ecolo » s'est présenté aux suffrages au mois de novembre de l'année dernière, son slogan était « une autre manière de faire de la politique ». Un slogan électoral s'oublie souvent au lendemain des élections. Mais il s'agissait pour nous, davantage que d'un slogan, d'une devise. C'est la façon dont nous voulons agir et nous ne pouvons accepter la manœuvre qui impose un président pour des raisons extérieures à la Communauté.

Aussi, pour plus de clarté, avons-nous décidé de présenter une candidature alternative, celle de Mme Jortay.

Nous souhaitons que sa candidature recueille les voix de tous ceux qui souhaitent plus de clarté en politique. Nous espérons donc, pour l'honneur de cette assemblée, qu'elle recueillera de nombreuses voix. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mes chers collègues, soucieux de respecter un engagement pris peu après les dernières élections législatives, le groupe socialiste ne présentera pas de candidat à la fonction de président de notre assemblée.

Cet engagement est l'expression de la tolérance du groupe socialiste et est fondé surtout sur l'espoir d'une amélioration sensible du fonctionnement de nos institutions.

Ensuite, je voudrais dire et redire ici, publiquement, toute la confiance que le groupe socialiste a accordée et accorde au président sortant, Mme Irène Pétry. Il la prie d'accepter ses témoignages de considération et de gratitude pour la façon dont elle a assumé sa charge. Ce faisant, au-delà du groupe socialiste, je suis persuadé être l'interprète de notre Conseil tout entier.

Enfin, quels que soient les changements qui se produisent aujourd'hui et qui se produiront au sein de notre bureau, le groupe socialiste désire confirmer de façon précise son attachement à la majorité de progrès qui s'est dégagée au lendemain du dernier scrutin légis-

latif, et le prouvera à la faveur des travaux de la session 1982-1983 qui débute aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et sur certains autres bancs.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Vercaigne.

**M. Vercaigne.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, lors de l'émission *Faire le Point* du dimanche 10 janvier dernier, M. Spitaels s'était plu à rappeler que les présidences acquises au Conseil de la Communauté française et au Conseil régional wallon étaient le résultat d'un vote démocratique, majorité progressiste contre opposition.

Depuis ce dimanche 10 janvier, des négociations ont eu lieu entre plusieurs présidents de partis, concernant la présidence de l'Exécutif régional wallon et celles des Conseils. Lors de ces négociations, que nous qualifions de marchandages, le parti socialiste a joué avec ce qui ne lui appartenait pas entièrement, à savoir le résultat d'un vote démocratique que j'évoquais en commençant mon intervention, avec pour conséquence inéluctable de remettre en cause la dynamique d'une majorité que l'on aurait pu qualifier de majorité de progrès, mais qu'il fallait plutôt qualifier de majorité présidentielle.

Nous ne nous sentons en aucune manière liés par ces marchandages. Au cours de l'année qui s'est écoulée, notre position est restée la même. Nous ne voterons pas pour un candidat du PRL. Bien que nous partagions les conclusions du parti socialiste sur l'importance de la présidence de l'Exécutif de la région wallonne. Nous l'avons d'ailleurs prouvé en déposant une proposition de loi à la Chambre. Nous soutiendrons la candidature de Mme Jortay à la présidence de cette assemblée.

Notre position ne vise en rien la personne de M. Toussaint. Si notre collègue du PRL doit être président du Conseil de la Communauté française, il n'est que juste qu'il soit élu mais non désigné d'office par un accord entre états-majors de partis.

J'ajoute pour terminer que, dans la conjoncture actuelle, nous attendons avec une curiosité certaine les résultats du vote de nos collègues socialistes. Pour notre part, et dans un esprit de continuité, nous soutiendrons la candidature de Mme Pétry à la première vice-présidence. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs, j'ai reçu les candidatures de M. Michel Toussaint et de Mme Jortay.

Puisqu'il y a plusieurs candidatures en présence, nous allons procéder au scrutin.

Conformément à l'article 3 du règlement, la nomination du président se fait au scrutin secret. Le président n'est proclamé élu que s'il obtient la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si, au second tour de scrutin, aucun des deux candidats n'obtient cette majorité, la séance est levée et la nomination des membres du bureau est remise à la séance suivante.

Le même article 3 prévoit encore, en son alinéa 5, que les secrétaires vérifient le nombre des votants et dépouillent le scrutin.

J'invite MM. les secrétaires à remplir ces fonctions.

Mesdames, messieurs, à l'appel de votre nom par un des secrétaires, je vous prie de venir déposer dans l'urne, après y avoir inscrit le nom de votre candidat, l'un des bulletins de vote se trouvant dans l'enveloppe qui vous a été remise.

Chacun est-il en possession de cette enveloppe ? (*Assentiment.*)

Le scrutin est ouvert.

L'appel nominal commence par le nom de M. Damsiaux.

Il est procédé à l'appel nominal.

**M. le Président.** — Tous les membres ont-ils pris part au vote ? (*Assentiment.*)

Le scrutin est clos.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

#### *Résultat du scrutin*

**M. le Président.** — Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants : 114.

Majorité absolue : 58.

Bulletins blancs ou nuls : 14.

M. Michel Toussaint obtient 87 suffrages.

Mme Jortay obtient 13 suffrages.

En conséquence, M. Michel Toussaint, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages des membres présents, est proclamé président du Conseil de la Communauté française. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

#### *Election des vice-présidents*

**M. le Président.** — Nous allons procéder maintenant à l'élection des vice-présidents.

Nous procédons d'abord à l'élection du premier vice-président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Biefnot.

**M. Biefnot.** — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste je présente la candidature de Mme Irène Pétry.

Au nom du groupe socialiste également, je tiens à remercier M. Charles Poswick, qui va quitter le bureau de notre assemblée, pour sa parfaite contribution aux travaux de notre assemblée. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Lagasse.

**M. Lagasse.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, ce n'est pas pour proposer une autre candidature que j'ai demandé la parole, tout au contraire ! Mais nous voulons saisir l'occasion pour dire très clairement deux choses.

Tout d'abord, notre groupe déplore le « système » par lequel il a été pourvu à la présidence. Au-delà de toute question de personnes, il ne nous paraît pas sain, pour le fonctionnement de notre assemblée, que le choix du président d'une autre assemblée et d'un autre exécutif conduise à ce que notre Conseil ne puisse plus choisir librement son président.

C'est là une question de principe et il n'y a aucun problème de personne derrière cette observation.

En second lieu, il nous paraît regrettable qu'en la circonstance ce système ait empêché que madame Pétry soit présentée pour la troisième fois à la présidence de notre assemblée. Et cela, précisément au lendemain du discours qu'elle a prononcé le 27 septembre dernier et au lendemain des réactions, à peine croyables, du président du PRL et du ministre Northomb, à la suite de ce discours.

Nous sommes quant à nous convaincus que ce qui a été dit le 27 septembre par Mme Pétry reflétait la conviction profonde non seulement de la grande majorité de notre assemblée mais encore de l'opinion publique, dans son sens le plus large de notre Communauté française, en Wallonie et à Bruxelles.

Les choses étant ce qu'elles sont, vous comprendrez que nous nous réjouissons d'autant plus que maintenant Mme Pétry ait accepté d'être proposée comme premier vice-président. Nous y voyons plus qu'un symbole : c'est un gage de ce que la majorité qui s'était formée il y a près d'un an au sein de cette assemblée et au sein de son bureau sera confirmée et voudra renforcer son efficacité. *(Applaudissements sur les bancs socialistes, FDF-RW, Ecolo et communistes.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Ducarme.

**M. Ducarme.** — Monsieur le Président, je m'associe aux propos de M. Biefnot pour remercier madame Pétry de son travail à la présidence du Conseil. Au nom de mon groupe et en mon nom personnel, connaissant les difficultés qu'à certains moments elle a pu rencontrer dans cette assemblée, qu'il me soit permis de dire que nous avons rencontré en elle un président essentiellement attaché à la réalité politique du Conseil de la Communauté française.

Evitant les discours politiques à l'occasion de cette élection, j'ajouterai simplement que le respect des accords est le signe d'une certaine cohérence de la Communauté française ainsi que de la Région wallonne. Il est pour nous essentiel que les engagements pris soient tenus afin que puissent fonctionner nos institutions régionale et communautaire. *(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Irène Pétry premier-vice président du Conseil de la Communauté française. *(Applaudissements unanimes.)*

Il va être procédé maintenant à l'élection du deuxième vice-président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

**M. Biefnot.** — Je propose la candidature de M. François Guillaume.

**M. le Président.** — D'autres candidatures sont-elles proposées ?...

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, je proclame monsieur François Guillaume deuxième vice-président du Conseil. *(Applaudissements unanimes.)*

Il va être procédé maintenant à l'élection du troisième vice-président.

**M. Grafé.** — Au nom du groupe PSC j'ai l'honneur de proposer la candidature de M. Léon Remacle, troisième vice-président sortant. *(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — D'autres candidatures sont-elles proposées ?...

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, je proclame monsieur Léon Remacle troisième vice-président. *(Applaudissements unanimes.)*

#### *Election des secrétaires*

**M. le Président.** — Nous devons procéder maintenant à la nomination de quatre secrétaires, conformément à l'article 3 du règlement.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

**M. Biefnot.** — Au nom du groupe socialiste je propose la candidature de Mme Brenez.

**M. Lagasse.** — Au nom de notre groupe, je propose la candidature de M. Roland Gillet.

**M. Ducarme.** — Au nom de notre groupe, je propose la candidature de M. De Decker.

**M. Biefnot.** — Au nom du groupe socialiste, je propose également la candidature de M. Marcel Remacle.

**M. le Président.** — Le nombre de candidats présentés étant égal au nombre de mandats à conférer, je proclame secrétaires du Conseil M. Roland Gillet, Mme Brenez, MM. Armand De Decker et Marcel Remacle. *(Applaudissements unanimes.)*

Le bureau du Conseil de la Communauté française étant constitué, je prie M. le Président et MM. les secrétaires de prendre place au bureau de la présidence.

*(M. Toussaint, président, avant de prendre place à la tribune de la présidence donne l'accolade à Mme Pétry, ensuite au doyen d'âge, puis s'installe au fauteuil de la présidence.)*

#### PRESIDENCE DE M. MICHEL TOUSSAINT

#### CONSTITUTION DU CONSEIL

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs, je déclare le Conseil de la Communauté française constitué.

Conformément à l'article 4 de notre règlement, il en sera donné connaissance au Roi, aux Chambres législatives, aux autres conseils de Communauté et aux conseils régionaux.

#### ANNIVERSAIRE DU ROI

**M. le Président.** — A l'occasion de l'anniversaire de S.M. le Roi, le télégramme suivant lui a été adressé :

« Au nom du Conseil de la Communauté française tout entier et en son nom propre, le président du Conseil présente respectueusement à Sa Majesté le Roi ses vœux les meilleurs à l'occasion de son anniversaire. »

Le Cabinet du Roi nous a fait parvenir la réponse que voici :

« J'ai été très sensible à l'aimable message que vous m'avez adressé à l'occasion de mon anniversaire en votre nom et au nom du bureau du Conseil de la Communauté française. Je vous remercie tous chaleureusement de vos bons vœux comme des sentiments que vous m'avez exprimés. »

#### CONSTITUTION DES CHAMBRES LEGISLATIVES

**M. le Président.** — M. le Président du Sénat m'a fait part que le Sénat s'est constitué en sa séance du 12 octobre 1982.

D'autre part, M. le président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre s'est constituée en sa séance du 12 octobre 1982.

#### PROJETS DE DECRET

##### *Dépôt*

**M. le Président.** — L'Exécutif de la Communauté française a déposé les trois projets de décret suivants :

1° Portant création de l'Office de la natalité et de l'enfance (ONE) ; il est envoyé à la commission de la famille et de l'Aide sociale;

2° Relatif à la formation initiale des enseignants; il est envoyé à la commission de l'Education et de la Recherche scientifique;

3° Relatif à l'apprentissage à l'école des dialectes de la Wallonie; il est envoyé à la commission de l'Education et de la Recherche scientifique.

## PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

### *Dépôt*

**M. le Président.** — Nous sommes saisis d'une proposition de modification du règlement du Conseil afin d'organiser l'heure des questions, déposée par M. Lagasse.

Cette proposition a été envoyée à la commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité.

## QUESTIONS ECRITES

### *Article 63 du règlement*

**M. le Président.** — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

— à M. Philippe Moureaux, ministre-président de l'Exécutif, par MM. Burgeon, Risopoulos, D'Hondt, Lagasse, Clerfayt, Mottard, Mme Jortay et M. Hoyaux;

— à M. Monfils, ministre-membre de l'Exécutif, par MM. Jean-Baptiste Delhay, Lagasse, Biefnot, Dejardin, Féaux et Rigo;

— à M. Urbain, ministre-membre de l'Exécutif, par MM. Jean-Baptiste Delhay, Lestienne, Royen et Lagasse.

## MESSAGE DU CONSEIL D'ETAT

**M. le Président.** — Par lettre du 3 septembre 1982, le greffier en chef du Conseil d'Etat notifie, en application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 22 août 1975 déterminant la procédure devant la section des conflits de compétences du Conseil d'Etat, une copie de la requête de M. le président de l'Exécutif flamand concernant le décret du 30 juin 1982 du Conseil de la Communauté française relatif à la protection de la liberté de l'emploi des langues et de l'usage de la langue française en matière de relations sociales entre les employeurs et leur personnel ainsi que d'actes et documents des entreprises imposés par la loi et les règlements.

Par lettre du 7 octobre 1982, le greffier en chef du Conseil d'Etat notifie au Conseil de la Communauté française la requête rectificative de M. le président de l'Exécutif flamand concernant le même décret.

## ALLOCUTION DU PRESIDENT

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs et chers collègues, si l'on admet que le Conseil de la Communauté française de Belgique est l'héritier enrichi du Conseil culturel, notre assemblée vient d'élire son septième président.

Qu'il me soit permis, renversant l'ordre chronologique, de remercier d'abord Mme Irène Pétry pour le très grand dévouement qui a caractérisé l'exercice de sa présidence.

Vous l'aviez appelée à l'honneur d'être le premier président du Conseil issu des nouveaux textes constitutionnels et légaux de juillet et août 1980.

En lui exprimant mes sentiments de haute estime, je n'ai à céder à aucun complexe de successeur à prédécesseur car nous savons, qu'en régime démocratique, les phénomènes de dévolution échappent aux attitudes et sentiments personnels et heureusement laissent toute liberté à la sympathie réciproque entre collègues.

Nous devons encore à Mme le président Pétry la parfaite organisation de cette rentrée.

Le président Georges Dejardin, père de notre actuel collègue, eut la lourde tâche — dont il s'acquitta parfaitement — d'assurer l'arrivée sur la scène politique d'une nouvelle institution.

Mon ami d'université, Emile-Edgar Jeunehomme, mit son énergie au service du rassemblement des bonnes volontés et donna au Conseil sa place dans le Palais de la Nation.

Le président Lucien Outers, avec l'éclat de son intelligence, a beaucoup fait pour approfondir nos relations internationales et a œuvré au renforcement des liens entre pays de langue et de culture françaises.

Le grand juriste qu'est mon confrère, le chevalier Paul de Stexhe, porta à un haut niveau nos relations avec les milieux artistiques et s'attacha, notamment, à promouvoir de très belles éditions d'art.

Le président Léon Hurez, avec persévérance et amitié, avant de présider le Conseil régional wallon, où j'eus le plaisir de travailler à ses côtés, accomplit une œuvre de consolidation et d'organisation de notre Conseil.

Mis à part ses sentiments de reconnaissance et ses remerciements pour la bienveillance que vous venez de lui témoigner, vous comprendrez qu'il ne soit rien dit du septième président.

Non que sa modestie risquât d'en souffrir, mais parce que — sauf lorsqu'on s'appelle Jules César, Douglas Mac Arthur ou Charles De Gaulle — ce qui n'est sûrement pas le cas —, il faut éviter de parler de soi à la troisième personne.

Je rends à notre doyen et aux membres du Bureau provisoire l'hommage qui leur revient.

Certes, le règlement indique que c'est le doyen d'âge qui préside à l'ouverture de la session. Mon ami, Pierre Clerdent a, par le miracle d'un automne verdoyant, donné la curieuse impression qu'il était doyen sans être le plus âgé. En outre, il préside avec tant d'autorité et d'amabilité, qu'on en viendrait à regretter d'avoir été si vite pour élire un président qui, aux termes du règlement, est définitif.

Comme toutes les choses de la vie, celles de la politique prennent beaucoup de temps, et, cependant, passent rapidement.

1970, 1971, 1980, une dizaine d'années pour mettre au point, difficilement, des textes cependant votés par une large majorité.

Beaucoup de travail, souvent bien accompli, de nombreuses difficultés, des discussions fréquemment fort longues pour aboutir, il faut le reconnaître, à un certain désenchantement.

Les francophones de Belgique s'interrogent sur leur avenir.

En fait, l'édification de notre nouvelle maison est plus longue et plus difficile que prévu. Toutefois, il n'est pas logique de trouver incommode une habitation dont on n'a pas achevé la construction !

Et puis, il est pénible de mettre en place des institutions au moment où le monde entier souffre d'une profonde crise morale et vit les débuts vertigineux d'une époque nouvelle, avec l'inévitable cortège d'inquiétudes économiques, financières, sociales et culturelles.

Il n'est pas aisé d'édifier, sereinement, un nouvel Etat, alors que la peur s'installe dans les esprits, tant en raison de lourds soucis intérieurs que de sombres événements internationaux.

Disons-le : le pessimisme de la pensée, en ces premières années « 80 » ne peut être évité, sauf aveuglement volontaire. Mais l'optimisme de l'action constructive, animé par une volonté nouvelle, s'impose, sauf choix d'une voie suicidaire...

Dans notre vie communautaire et régionale, objectivement, beaucoup de bon travail a été accompli et rien n'est perdu.

J'ai noté, avec satisfaction, qu'aux fêtes de septembre, le ministre-président de l'Exécutif de la Communauté, après s'être affirmé désireux que l'Etat belge continue d'exister, avait déclaré : « Nos institutions sont parvenues, malgré tout, à fonctionner d'une manière satisfaisante dans les premiers mois de leur autonomie ».

« Le secret de l'action, c'est de s'y mettre » disait Alain.

Il serait donc souhaitable que soient hâtés certains travaux institutionnels, ainsi que la mise en place des administrations communautaires et régionales, sans oublier — faut-il le répéter — l'organisation définitive de la région bruxelloise.

A ce dernier point de vue, il doit être affirmé, une fois encore, que, quels que soient les obstacles à franchir, les Bruxellois peuvent être assurés de la totale solidarité des Wallons.

Tout cela, me dira-t-on, provoquera de vastes controverses. C'est vrai, mais c'est une raison de plus pour ne pas traîner.

Il y a des signes encourageants. Un consensus — chose rare dans ce pays — semble exister quant à la nécessité d'une nouvelle détermination des compétences entre l'Etat, les communautés et les régions.

Les textes relatifs à la Cour d'Arbitrage — instrument régulateur indispensable — sont prêts et l'on peut normalement escompter que cette haute instance sera rapidement installée.

A l'égard de l'autre communauté belge, notre attitude doit être, à mon sens, claire, énergique et raisonnable.

En ce domaine, je m'en référerai volontiers à cette réflexion extraite du « Projet de paix perpétuelle » d'Emmanuel Kant : « Les peuples, en tant qu'Etats, peuvent être jugés comme des individus; dans leur état de nature (c'est-à-dire indépendants des lois extérieures) ils se lésent mutuellement déjà du fait qu'ils sont voisins et chacun en vue de sa sécurité, peut et doit exiger de l'autre, qu'il se soumette avec lui à une constitution semblable à la Constitution civile où chacun peut avoir son droit garanti. »

Attelons-nous aussi, avec un courage qui écarte toute irrésolution, à nos travaux quotidiens.

Les matières culturelles — tellement importantes pour nous qui faisons partie de la civilisation française — les problèmes de santé, les questions sociales, la politique de la jeunesse, tout ce qui est de notre compétence en matière d'éducation et — je voudrais y insister

particulièrement — le développement de nos relations internationales, toutes ces activités requièrent nos soins attentifs, notre assiduité, notre volonté d'agir et nos réussites démontreront, aux yeux de tous, notre intention de jouer le rôle qui nous est confié par la Constitution et par la loi.

Nous devons également faire l'effort pour que les liens soient resserrés et les contacts multipliés entre ce Conseil et les populations de Bruxelles et de Wallonie.

Au sein de notre Parlement francophone, agissons dans l'esprit d'une démocratie pluraliste, unissons nos moyens, écartons les polémiques stériles. Mme le président Pétry disait très justement, il y a un an, de cette place : « ...Il ne devrait y avoir ici ni majorité, ni opposition... »

Au-delà des changements, ce serait une erreur de croire qu'il y a une solution de continuité entre notre passé et notre avenir.

En 1831, nos constituants ne sont pas partis de la notion d'un Etat « un et indivisible » mais, au contraire, ont intitulé le titre I<sup>er</sup> de notre charte fondamentale : « Du territoire et de ses divisions ».

En 1970, le Premier ministre déclarait : « L'Etat unitaire, tel que les lois le régissent encore dans ses structures et dans son fonctionnement, est dépassé par les faits. »

En 1980, nous commençons la vie nouvelle d'un Etat de type fédéral.

Il convient de parachever l'œuvre.

Ce serait une erreur de croire que dix ou vingt années c'est trop pour mettre en place une nouvelle conception de l'Etat.

Il nous arrive de commettre la même faute de perspective à l'égard de l'Europe qui, lentement, mais sûrement, se construit.

Les notions d'Europe unie et de régions — ou de communautés — ne sont pas contradictoires mais complémentaires.

C'est dans l'esprit de ce double message d'espoir que j'aimerais pouvoir œuvrer au sein de notre assemblée.

Les bonheurs et les malheurs futurs ne dépendent pas de notre imagination, mais les promesses de l'avenir, elles, sont largement fonction de notre résolution.

Certes, nous sommes englués dans les prémisses de la problématique de cette fin de siècle, mais la Communauté française de Belgique doit savoir ce qu'elle veut faire « hic et nunc ».

Le désespoir auquel certains pourraient s'abandonner et qui conduirait notre société à son déclin doit céder la place, je le répète fermement, à un solide optimisme de l'action.

Les Bruxellois et les Wallons attendent de nous un langage de vérité, de liberté, de solidarité, de courage et d'espoir.

Mesdames, messieurs et chers collègues, dans le geste par lequel vous m'avez appelé à la présidence, je me plais à discerner votre intention de m'apporter une indispensable collaboration et je vous en suis reconnaissant, car c'est notre bonne entente qui nous permettra d'accomplir dignement notre travail parlementaire. (Applaudissements.)

## ORDRE DU JOUR

### *Approbation*

**M. le Président.** — Au cours de sa réunion du 12 octobre dernier, à laquelle les présidents des groupes politiques avaient été conviés, le bureau, conformément à l'article 23 du règlement d'ordre intérieur, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Depuis lors, j'ai été saisi de deux questions urgentes adressées à M. Urbain, ministre-membre de l'Exécutif :

La première, de M. Ylieff, concerne « les dispositions prises pour améliorer le fonctionnement du conseil interuniversitaire de la Communauté française et les missions ponctuelles qui lui ont été confiées » ;

La seconde, de M. Lafosse, concerne « les retombées sociales et économiques suite à une éventuelle reconversion de l'hôpital gériatrique du bois d'Havrè à Mons ».

M. Urbain ayant accepté de répondre à ces deux questions urgentes, je vous propose de les inscrire à l'ordre du jour de la présente séance, après le point 3 et avant l'interpellation de M. Fedrigo qui figurait au point 4. (*Assentiment.*)

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cet ordre du jour ?

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi complété est adopté.

## ORDRE DES TRAVAUX

**M. le Président.** — Chers collègues, plusieurs points figurent encore à notre ordre du jour, mais compte tenu de l'heure et du fait que l'une de nos commissions doit se réunir en tout début d'après-midi, ne conviendrait-il pas d'interrompre ici nos travaux et de renvoyer les autres points à une séance ultérieure ?

Puis-je considérer que l'assemblée est unanimement d'accord sur ma proposition, étant bien entendu que ce matin nous devons entendre deux questions orales urgentes ? (*Assentiment.*)

## NOMINATION DES COMMISSIONS

**M. le Président.** — Suivant l'usage, les commissions devront se réunir afin de procéder à la nomination de leurs bureaux respectifs.

J'attire votre attention sur le fait qu'en vertu d'une récente modification de notre règlement, chaque commission doit nommer un deuxième vice-président en son sein au lieu d'un secrétaire (art. 13, point 3 du règlement).

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Biefnot.

**M. Biefnot.** — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste je propose que, dans un premier temps, l'on reconduise la composition des commissions de la session précédente. La désignation des présidents et vice-présidents ayant fait l'objet d'une judicieuse répartition, je crois que nous pouvons agir ainsi pour le moment. En effet, des modifications pourraient intervenir à la suite de l'installation des futurs conseils communaux et il n'est pas impossible qu'à ce moment-là des rectifications doivent être apportées dans la composition de nos commissions permanentes.

**M. le Président.** — L'assemblée est-elle d'accord sur cette proposition ? (*Assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

## PROPOSITIONS DE DECRET

### *Prise en considération*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération des propositions de décret suivantes :

1<sup>re</sup> Proposition de décret organisant les services de soins complets à domicile, de M. Lagasse et consorts.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole, je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission de la Santé et des Sports. (*Assentiment.*)

2<sup>re</sup> Proposition de décret relatif à la tutelle administrative sur la commission française de la Culture de MM. Lagasse et Cudell.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole, je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission des Affaires générales, du règlement et de la comptabilité. (*Assentiment.*)

Il en est ainsi décidé.

**QUESTION ORALE URGENTE DE M. YLIEFF AU MINISTRE URBAIN, MEMBRE DE L'EXECUTIF « CONCERNANT LES DISPOSITIONS PRISES POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL INTERUNIVERSITAIRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LES MISSIONS PONCTUELLES QUI LUI ONT ETE CONFIEES »**

### *Article 65 du règlement*

**M. le Président.** — Je donne à présent la parole à M. Ylieff pour la question qu'il désire poser d'urgence au ministre Urbain, membre de l'Exécutif, concernant les dispositions prises pour améliorer le fonctionnement du Conseil interuniversitaire de la Communauté française et les missions ponctuelles qui lui ont été confiées.

**M. Ylieff.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, en vertu du décret du 30 juin 1982, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française relève à présent de l'Exécutif de notre Communauté et plus particulièrement de vous, monsieur le ministre, qui avez dans vos attributions l'enseignement.

Pourrais-je dès lors connaître les dispositions que vous avez déjà prises ou pu prendre pour améliorer le fonctionnement de ce Conseil interuniversitaire qui a été mis en cause à plusieurs reprises, ainsi qu'au sujet des missions ponctuelles qui lui ont été confiées jusqu'à présent. Par ailleurs — c'est ce qui justifie l'urgence de ma question — le ministre de l'Education nationale peut-il encore solliciter l'avis de ce Conseil interuniversitaire sur des points particuliers qui relèvent encore actuellement de ses compétences, étant donné qu'aucun accord sur la communautarisation de l'enseignement — et de l'enseignement universitaire en particulier — n'est intervenu à ce jour ?

Je vous remercie déjà des précisions que vous pourrez m'apporter à ce sujet.

**M. le Président.** — La parole est à M. Urbain, ministre-membre de l'Exécutif de la Communauté.

**M. Urbain,** ministre-membre de l'Exécutif de la Communauté française. — Monsieur le Président, chers collègues, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française va être appelé à jouer un rôle particulièrement

important dans les prochains mois et dans les années à venir.

En effet, dans le cadre de notre Communauté, les institutions universitaires devront se concerter de plus en plus fréquemment pour éviter le double emploi dans le domaine des programmes de recherche ainsi que dans le domaine de l'enseignement.

J'assisterai prochainement à la réunion du Conseil interuniversitaire francophone et je ferai connaître mes intentions.

Je puis déjà vous dire que j'inviterai le CIUF à orienter ses travaux dans deux directions. La première consistera à mettre au point une politique cohérente et concertée dans le domaine des échanges internationaux que se doivent de poursuivre les institutions universitaires de la Communauté.

La seconde portera sur une étude approfondie destinée à mettre en place et à organiser la formation permanente au niveau universitaire.

Ces deux grands axes ainsi définis, je tiens cependant à préciser qu'il n'entre pas dans mes intentions de monopoliser jalousement le CIUF sous prétexte qu'il relève de mes compétences. Dans le contexte institutionnel qui est le nôtre, tant que les compétences en matière d'éducation n'auront pas été clairement définies il est bien évident que je n'interdis pas au ministre national de l'Éducation de demander des avis et des propositions au CIUF.

*M. le Président.* — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE URGENTE DE M. LAFOSSE  
À M. URBAIN, MINISTRE-MEMBRE DE L'EXÉCUTIF, SUR « LES RETOMBÉES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DE L'ÉVENTUELLE RECONVERSION DE L'HÔPITAL GÉRIATRIQUE DU BOIS D'HAVRE À MONS »**

*Article 65 du règlement*

**M. le Président.** — Je donne à présent la parole à M. Lafosse pour la question orale urgente qu'il désire poser à M. Urbain, ministre-membre de l'Exécutif de la Communauté française, sur « les retombées sociales et économiques de l'éventuelle reconversion de l'hôpital gériatrique du bois d'Harvé à Mons ».

**M. Lafosse.** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, la population de Mons est en émoi, suite à l'annonce parue dans la presse et diffusée sur les ondes de l'éventuelle fermeture de l'hôpital gériatrique du bois d'Harvé, géré par le CPAS de la ville de Mons.

Il est vrai que les malades et le personnel médical, technique et administratif, forment un ensemble de plus de 300 personnes.

Le problème humain est donc important.

Le problème de l'assainissement des deniers publics en matière de politique hospitalière l'est évidemment tout autant.

Mais, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que dans le cadre général de la restructuration des services hospitaliers, et des centres gériatriques plus précisément, en maisons de soins, il faille avant tout tenir compte du fonctionnement réel des services ?

Ainsi, à Mons, on semble transformer l'hôpital gériatrique du bois d'Harvé, de type V, en maison de soins.

Or, ce centre n'est nullement une maison de retraite déguisée. Les statistiques le prouvent : depuis sa création, c'est-à-dire en 1977, il a accueilli — chiffre arrêté au 30 juin 1982 — 1 581 patients.

Lorsque l'on sait que la capacité d'accueil est de l'ordre de 160 lits, on ne peut nier qu'il y ait une rotation continue au sein des malades.

Ensuite, cette transformation occasionnerait bien des problèmes dont les répercussions humaines et financières seraient catastrophiques.

Sur le plan humain, par le licenciement de plus d'un tiers du personnel, par la suppression d'une infrastructure hospitalière, devenue inaccessible aux malades à faibles revenus;

Sur le plan financier, par l'accroissement de la part de l'intervention communale dans les frais de fonctionnement.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous poser deux questions :

1. Compte tenu des incidences négatives d'une telle restructuration, la reconversion de l'hôpital gériatrique d'Harvé en maison de soins, ne peut-elle être supprimée ?

2. La sauvegarde de l'hôpital gériatrique en tant qu'hôpital ne peut-elle être assurée en le convertissant en centre hospitalier de type R, étant donné que l'hôpital Saint-Georges, situé non loin de là, peut assurer le bon fonctionnement d'une telle unité ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Urbain, ministre-membre de l'Exécutif de la Communauté française.

**M. Urbain,** ministre-membre de l'Exécutif de la Communauté française. — Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai l'honneur d'informer l'honorable membre qu'en ce qui concerne l'hôpital gériatrique du bois d'Harvé et le centre de gérontologie « Le Rayon de Soleil » à Montignies-le-Tilleul, aucune décision de fermeture n'a été prise ni même envisagée au niveau communautaire.

Je me permets de rappeler qu'en matière de fixation du prix de journée d'hospitalisation et des normes de personnel, les compétences sont du ressort du ministre national Jean-Luc Dehaene.

Au niveau communautaire, les compétences en matière d'hôpitaux se résument principalement à l'agrégation et au retrait d'agrégation, à l'attribution de subsides pour la construction, la transformation et l'équipement.

Le protocole conclu le 22 juillet dernier entre le gouvernement national d'une part, et les Exécutifs des Communautés française et flamande d'autre part, prévoit que, dans le cadre général de la reconversion de services hospitaliers en maison de repos et de soins, il faudra tenir compte du fonctionnement effectif des services V.

Un certain nombre d'entre eux pourraient être progressivement reconvertis en maison de soins parce qu'ils fonctionnent déjà maintenant en tant que tels.

Le protocole prévoit également que le rôle des services R en tant que services de gériatrie et de révalidation sera renforcé.

Il appartient donc à mon collègue, le ministre Dehaene, de fixer les critères nécessaires pour déterminer quels seront les services V qui fonctionneront en tant que maison de soins et, afin de rendre cette reconversion possible, d'élaborer les propositions nécessaires en vue d'exécuter l'article 5 de la loi du 27 juin 1978 modifiant la loi sur les hôpitaux et relative à certaines autres formes de soins qui seraient financées en partie par l'INAMI.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 30 m.*

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

## COMMUNICATION DU GREFFE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

### TRAVAUX DES COMMISSIONS — RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES

Mardi 19 octobre 1982

#### *Commission de l'Education et de la Recherche scientifique :*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Proposition de décret relative aux institutions françaises d'enseignement qui dispensent un enseignement en dehors des limites territoriales de la Communauté de langue française, de M. Lagasse et consorts.  
Rapporteur : M. Pecriaux.
3. Projet de décret relatif à la formation initiale des enseignants.
4. Projet de décret relatif à l'apprentissage à l'école des dialectes de la Wallonie.

#### Présents :

MM. Ylieff (président), Collart, Delizée, D'Hondt, Gondry, Gramme, Lagneau, Lernoux, Mathot, Pecriaux, Pectermans, Risopoulos.

#### Absents :

MM. Barzin (excusé), Daras, J. Gillet (excusé), Liénard (excusé).

#### Autres membres du Conseil présents :

M. de Roubaix, Mlle Hanquet, M. Lagasse.

#### *Commission de la Famille et de l'Aide sociale :*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Projet de décret créant un Conseil communautaire consultatif du troisième âge.  
Rapporteur : M. Fedrigo.
3. Projet de décret portant création de l'Office de la Natalité et de l'Enfance (ONE).
4. Rappel des propositions de décret soumises à la commission pour examen. — Fixation des travaux futurs de la commission.

#### Présents :

M. Petitjean (président), Califice, Fedrigo, R. Gillet, Mme Godinache, Mlle Hanquet, MM. Jérôme, Lafosse, Paque, Militis, J. Watheler.

#### Absents :

M. Coëme, Mme Coorens, MM. M. Harmegnies, Onkelinx (excusé).

#### *Commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité :*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Projet de décret contenant le règlement définitif du budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978.
3. Proposition de décret garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, de MM. Lagasse et Lepaffe.  
Rapporteur : M. L. Remacle.
4. Proposition de décret relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs, de MM. Lagasse et Lepaffe.  
Rapporteur : M. M. Remacle.
5. Proposition de modification du règlement du Conseil, de M. Grafé et consorts.
6. Proposition de décret portant création de la fonction de commissaire à la sauvegarde des droits de la Communauté française de Belgique, de MM. R. Gillet et Risopoulos.  
Rapporteur : Mme Brenez.
7. Proposition de modification du règlement du Conseil, de MM. Lagasse et Lepaffe.
8. Proposition interprétant et complétant l'article 61 du règlement du Conseil, de MM. Lagasse et R. Gillet.

9. Proposition de modification du règlement du Conseil de la Communauté afin d'organiser l'heure des questions, de M. Lagasse.
10. Rapport de la Commission nationale permanente du Pacte culturel pour 1980.
11. Recommandation de M. Poupko, président de la Commission française de la Culture.
12. Entente entre l'Assemblée nationale du Québec et le Conseil de la Communauté française : Résolution n° 3 : Méthodes de travail parlementaire.

Présents :

M. Ducarme (président) Mme Brenoz, MM. Defosset, Huylebrouck, Lernoux, L. Remacle.

Absents :

MM. Basecq, Clerdent, Coëme, F. Guillaume, Nagels, Piérard, M. Remacle, Tilquin, T. Toussaint, Vanden Boeynants.

Autres membres du Conseil présents :

Mme Pétry, M. Lagasse.

#### *Commission de la Santé et des Sports :*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Proposition de décret tendant à assurer une prévention efficace des maladies bucco-dentaires et à améliorer dans ce sens l'information et l'activité des praticiens de la médecine dentaire, de M. Detremmerie.

Rapporteur : M. Lernoux.

Présents :

MM. Brouhon (président), Aubecq, Mmes Boniface, Brenoz, MM. Donnay, Lepaffe, Lernoux, Perdieu, Poulain.

Absents :

MM. J.J. Delhay, Detremmerie, Evers, Gelhen, Kubla, Militis, Royen (excusé), Van Gompel.

#### *Commission des Beaux-Arts :*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Proposition de décret relative à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments d'utilité publique, de M. Lagasse et consorts.

Présents :

MM. Cudell (président), Belot, Collart, Hubin, Mme Jortay, MM. le Hardy de Beaulieu, Mouton, Mundeleer, Mme Spaak.

Absents :

MM. Aubecq De Decker, Desmarets, Lagneau, Lutgen, M. Remacle.

Autre membre du Conseil présent :

M. Huylebrouck.

#### *Commission de la Radio-Télévision :*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Proposition de décret visant à modifier l'article 2, alinéa 3, du décret du 12 décembre 1977, portant statut de la RTBF, de M. R. Gillet et consorts.
3. Rapport d'activité de la RTBF pour 1981.
4. Proposition de décret fixant les conditions d'autorisation des radios régionales, de M. De Decker.

Présents :

MM. Biefnot (président), Burgeon, Collignon, Cornet d'Elzius, De Decker, Grafé, Mottard, Piérard, Rigo, Wauthy.

Absents :

MM. Deleuze, Ducarme, Lestienne, L. Michel, Mordant, Van Cauwenberghe.

Autres membres du Conseil présents :

MM. R. Gillet, de Clippele.

*Commission des Relations internationales :*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Proposition de décret créant le Conseil supérieur des Wallons et Bruxellois de l'extérieur, de M. Lagasse.

Présents :

MM. Hoyaux, Kevers, J. Michel, Outers.

Absents :

MM. Baudson, Clerdent, Cools, Denison, Desmarets, Mme Godinache, MM. Hismans, Mottard, Petitjean, M. Toussaint, Van Roye.

Autre membre du Conseil présent :

M. Lagasse.

*Commission de la Jeunesse et de la Formation permanente :*

1. Nomination du bureau de la commission.
2. Fixation des travaux futurs de la commission.
3. Proposition de décret favorisant la création d'aires de détente pour les enfants de Mlle Hanquet.  
Rapporteur : M. Klein.
4. Proposition de décret visant à interdire la vente de jouets guerriers, de M. R. Gillet et consorts.  
Rapporteur : M. Pecriaux.

Présents :

MM. Huylebrouck, Pecriaux, Thys, Vercaigne.

Absents :

M. Clerfayt, Mme Coorens, MM. De Decker, Dejardin, D'Hondt, Gehlen, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Jandrain, Klein, Lestienne.

Autre membre du Conseil présent :

M. R. Gillet.